

LA TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES ET LA « CANTINE À 1 EURO »

ANALYSE GLOBALE DES VOLETS QUALITATIF ET QUANTITATIF

VOS CONTACTS IPSOS

Véronique Refalo
veronique.Refalo@ipsos.com

Stéphane Zumsteeg
stephane.zumsteeg@ipsos.com

Salomé Quetier Parent
salome.quetierParent@ipsos.com



GAME CHANGERS



RAPPEL DES OBJECTIFS



VOLET QUALITATIF

1

PRÉPARER LE QUESTIONNAIRE DE LA PHASE QUANTITATIVE EN IDENTIFIANT LES LEVIERS ET LES FREINS À LA MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT DU DISPOSITIF « LA CANTINE À 1€ »

2

ÉVALUER LES BÉNÉFICES ET LES POINTS D'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF AU REGARD DE L'EXPÉRIENCE DE COMMUNES DÉJÀ BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF

3

ÉVALUER L'APPÉTENCE DES COMMUNES URBAINES DÉFAVORISÉES (ÉLIGIBLES À DSU) À L'ÉGARD DU DISPOSITIF



VOLET QUANTITATIF

1

AVOIR UNE PHOTOGRAPHIE PRÉCISE ET FIABLE DES SYSTÈMES DE TARIFICATION DES CANTINES SCOLAIRES UTILISÉS PAR LES COMMUNES ÉLIGIBLES A LA DSR

Pour y parvenir, Ipsos a interrogé un échantillon de taille conséquente : **3 107** communes sur un fichier de 12 355 communes, soit 25% de la cible. Un soin a par ailleurs été apporté à garantir la représentativité de l'échantillon en fonction de la région et de la taille de la commune (voir détail en annexes). La marge d'erreur pour ce type d'échantillon est de 0,7 à 1,5 points.

2

QUANTIFIER LES AVANTAGES PERÇUS DE LA TARIFICATION SOCIALE ET LES RAISONS DE NON RECOURS

3

MESURER LES NOTORIÉTÉ ET L'IMAGE DU DISPOSITIF LA « CANTINE À 1€ », LES ATTENTES D'INFORMATION, L'INTÉRÊT POUR LA MESURE AINSI QUE LES FREINS RELATIFS À SA MISE EN ŒUVRE

FICHE TECHNIQUE – VOLET QUALITATIF



ÉCHANTILLON

24 entretiens auprès d'élus ou agents municipaux en charge de la tarification des cantines scolaires dont :

- 4 communes éligibles à la DSR cible ayant mis en place le dispositif « la cantine à 1€ » ;
- 14 communes éligibles à la DSR cible n'ayant pas mis en place le dispositif ;
- 6 communes éligibles à la DSU.



DATES DE TERRAIN

**Du 28 janvier
au 25 février 2021.**



MÉTHODOLOGIE

Entretiens semi-directifs de 20 à 25 minutes réalisés par téléphone

Enquête réalisée pour



Ce rapport a été élaboré dans le respect de la norme internationale ISO 20252 « Etudes de marché, études sociales et d'opinion ». *Ce rapport a été relu par Véronique Réfalo, Partner (Ipsos Public Affairs).*

FICHE TECHNIQUE – VOLET QUANTITATIF



ÉCHANTILLON

3107 élus ou agents municipaux en charge de la tarification des cantines scolaires dans les **communes éligibles à la DSR ayant la compétence cantine** dont :

- 1038 communes éligibles DSR cible
- 2069 communes éligibles DSR péréquation



DATES DE TERRAIN

**Du 16 mars
au 19 avril 2021.**



MÉTHODOLOGIE

Échantillon interrogé par téléphone.

Enquête réalisée pour



Ce rapport a été élaboré dans le respect de la norme internationale ISO 20252 « Etudes de marché, études sociales et d'opinion ». *Ce rapport a été relu par Véronique Réfalo, Partner (Ipsos Public Affairs).*



1 - LES DIFFÉRENTS **MODES DE TARIFICATION** DES CANTINES SCOLAIRES



2 - LES **AVANTAGES** PERÇUS ET PROJETÉS DE LA TARIFICATION SOCIALE




3 - LE **COÛT D'UN REPAS** ET LES DIFFÉRENTS **TARIFS PRATIQUÉS**



4 - LA PERCEPTION DU DISPOSITIF LA « **CANTINE À 1 €** »



5 - LES **FREINS** ET LES **RAISONS DU NON RECOURS** À LA
TARIFICATION SOCIALE ET AU DISPOSITIF LA « **CANTINE À 1€** »

A young child with curly hair is seen through a window, eating a banana. The child is wearing a yellow sweater. The background is slightly blurred, showing the window frame and some light coming through.

LES DIFFERENTS MODES DE TARIFICATION DES CANTINES SCOLAIRES

1

En spontané, la tarification des cantines scolaires est un réel enjeu pour les communes (1/2)



UN ENJEU POLITIQUE

- Garantir un **prix accessible** dans la mesure où beaucoup constatent que le prix impacte le taux de fréquentation de la cantine
- Limiter les **augmentations** pour éviter les conséquences politiques



« On a voulu conserver ce prix accessible, c'est un choix politique - quand les parents voient ce qu'il y a, ils mettent leurs enfants à la cantine. Les tarifs sont intéressants. »

(Commune éligible à la DSR)

« Les tarifs n'ont jamais été revus à la hausse par la municipalité par choix politique. »

(Commune bénéficiaire)

« C'est vraiment un sujet politique. Et chez nous, dans les petites communes, le premier qui augmente, ce n'est pas possible qu'il se présente aux élections, il est mort. »

(Commune éligible à la DSR)



UN ENJEU SOCIAL

- Favoriser l'accès de la cantine à un plus grand nombre : une question que les communes traitent de différentes manières (parfois non exclusives)
 - Via la **politique tarifaire** : tarif unique accessible ou TS
 - Via une **politique sociale individualisée** avec essentiellement le recours au C.C.A.S pour aider les familles qui rencontrent des difficultés ponctuelles



« La cantine scolaire est un service social et nous, en tant que communes, nous avons la main dessus. C'est un secteur où nous pouvons réellement agir au niveau social »

(Commune bénéficiaire)

En spontané, la tarification des cantines scolaires est un réel enjeu pour les communes (2/2)



UN ENJEU SANITAIRE/NUTRITIONNEL

- Offrir **au moins un repas équilibré par jour** aux enfants de la commune
- Proposer des repas aux **vertus nutritionnelles optimales**



« On a des familles un peu difficiles, et le but du jeu c'est qu'ils aient au moins un bon repas équilibré par jour »

(Commune éligible à la DSR)

« On a 90% de bio dans l'alimentation - On a envie que nos enfants mangent quelque chose de plus sain, et du local... sur la commune nous avons beaucoup de maraîchers, d'agriculteurs, et on aurait souhaité que les enfants mangent mieux, des produits de qualité, des produits frais. Ça faisait partie de notre programme »

(Commune éligible à la DSR)



UN ENJEU FINANCIER

- Limiter le **reste à charge**
- Limiter les **impayés**



« On ne veut pas faire n'importe quoi avec les budgets - On calcule le prix du repas à peu près avec les prix de revient »

(Commune éligible à la DSR)

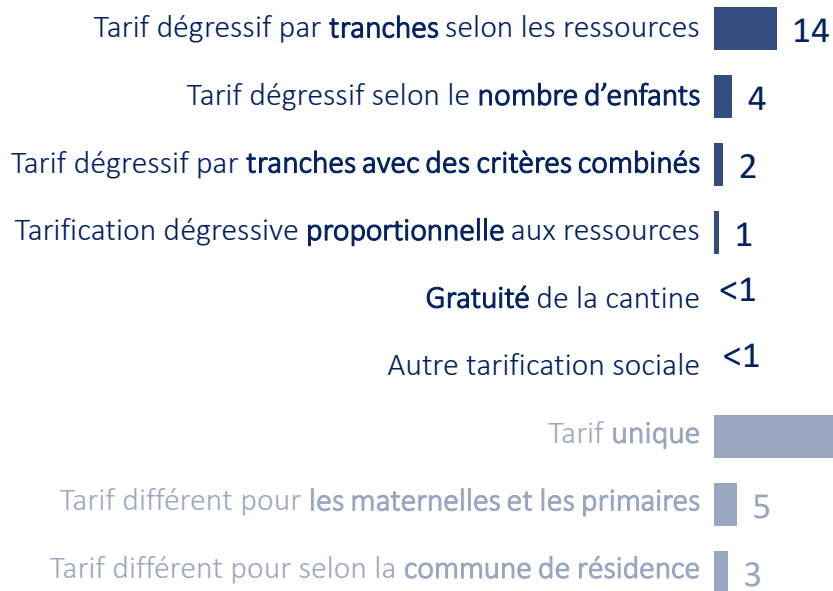
« Il faut trouver le bon équilibre dans les finances de la commune. Sur le plan financier, la cantine c'est un enjeu et c'est prioritaire »

(Commune éligible à la DSR)

« On a quand même une trésorerie à faire fonctionner - Même à 10 centimes, on a des impayés, mais comme on ne peut pas faire des réclamations à moins de 15 euros, il y a des familles qui ne payent jamais »

(Commune éligible à la DSU)

La tarification sociale des cantines scolaires reste assez inhabituelle dans les communes éligibles à la DSR, la pratique du tarif unique l'emportant largement



21%

appliquent une tarification sociale



79%

n'en appliquent pas



Question : « Est-ce que votre commune a mis en place un système de tarification sociale des cantines scolaires maternelles et primaires pour les familles ? » **BASE : ENSEMBLE DE L'ÉCHANTILLON**

+ Question : « Quel est actuellement le mode de tarification des cantines scolaires maternelles et primaires dans votre commune ? » **BASE : À CEUX QUI N'ONT PAS MIS EN PLACE UN SYSTÈME DE TARIFICATION SOCIALE**

Près de la moitié des communes éligibles de 2 000 habitants et plus ont mis en place une tarification sociale (45%) contre 6% de celles de moins de 500 habitants



	ENSEMBLE	SELON LA TAILLE DE POPULATION DE LA COMMUNE			
		MOINS DE 500 HAB.	500 À 999 HAB.	1000 À 1999 HAB.	2000 HAB. ET PLUS
TARIFICATION SOCIALE	21	6	10	17	45
Tarif dégressif par tranches selon les ressources	14	2	6	10	34
Tarif dégressif selon le nombre d'enfants	4	3	4	5	5
Tarif dégressif par tranches avec des critères combinés	2	<1	<1	1	4
Tarification dégressive proportionnelle aux ressources	1	<1	1	<1	1
Gratuité de la cantine	<1	<1	<1	1	<1
Autre tarification sociale	<1	<1	<1	<1	<1
PAS DE TARIFICATION SOCIALE	79	94	89	83	55
Tarif unique	71	91	84	73	43
Tarif différent pour les maternelles et les primaires	5	2	3	6	8
Tarif différent pour selon la commune de résidence	3	2	3	4	5

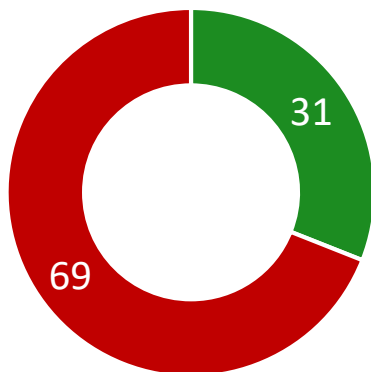
Question : « Est-ce que votre commune a mis en place un système de tarification sociale des cantines scolaires maternelles et primaires pour les familles ? » **BASE : ENSEMBLE DE L'ÉCHANTILLON**

+ Question : « Quel est actuellement le mode de tarification des cantines scolaires maternelles et primaires dans votre commune ? » **BASE : À CEUX QUI N'ONT PAS MIS EN PLACE UN SYSTÈME DE TARIFICATION SOCIALE**

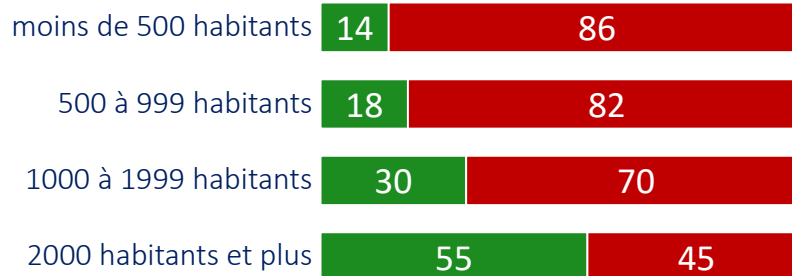


De la même manière, la tarification sociale pour le périscolaire et l'accueil des loisirs reste peu utilisée sauf dans les communes de 2 000 habitants et plus

ENSEMBLE



SELON LA TAILLE DE COMMUNE



OUI

NON



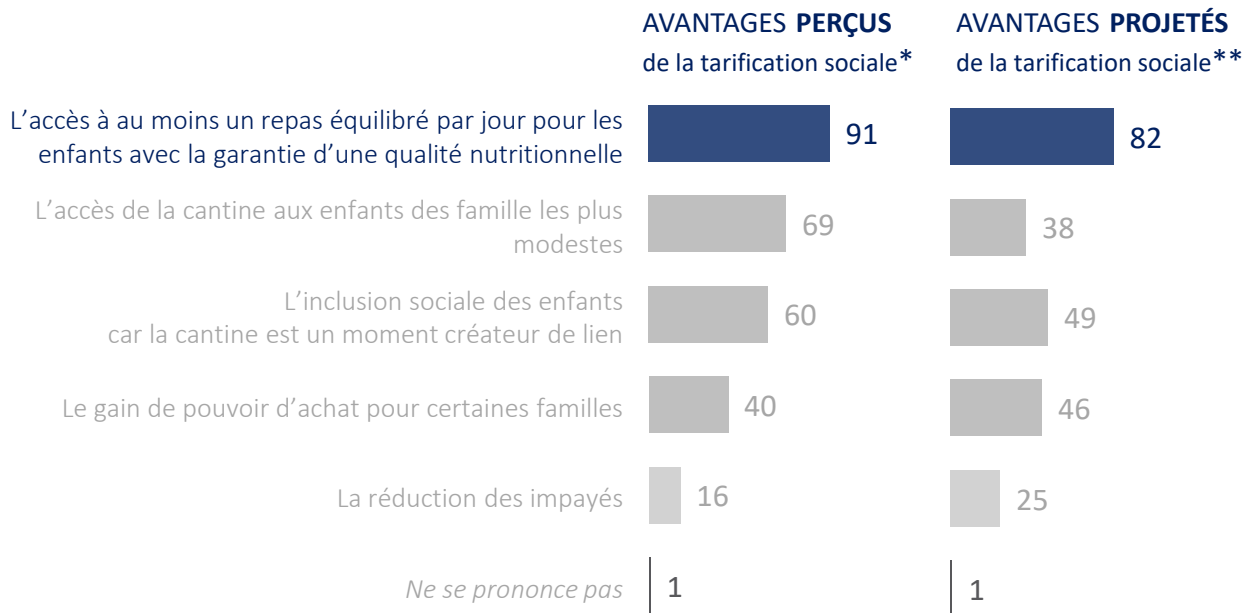
Question : « Et est-ce que votre commune a mis en place un système de tarification sociale pour le périscolaire ou l'accueil de loisirs ? »

BASE : ENSEMBLE DE L'ÉCHANTILLON

2

LES AVANTAGES PERÇUS ET PROJETÉS DE LA TARIFICATION SOCIALE

Le bénéfice sanitaire (et en partie social) est largement reconnu par tous comme le principal avantage de la tarification sociale



« Dans les familles défavorisées, certains laissaient leurs enfants à la cantine, alors qu'ils n'en avaient pas forcément besoin car ils ne travaillent pas. Et au final ils les en ont enlevés. L'avantage là ce serait que chaque enfant ait un repas équilibré dans la journée - ça permet d'avoir un œil sur le fait qu'ils mangent correctement »

(Commune éligible à la DSR)

Total supérieur à 100 car trois réponses possibles



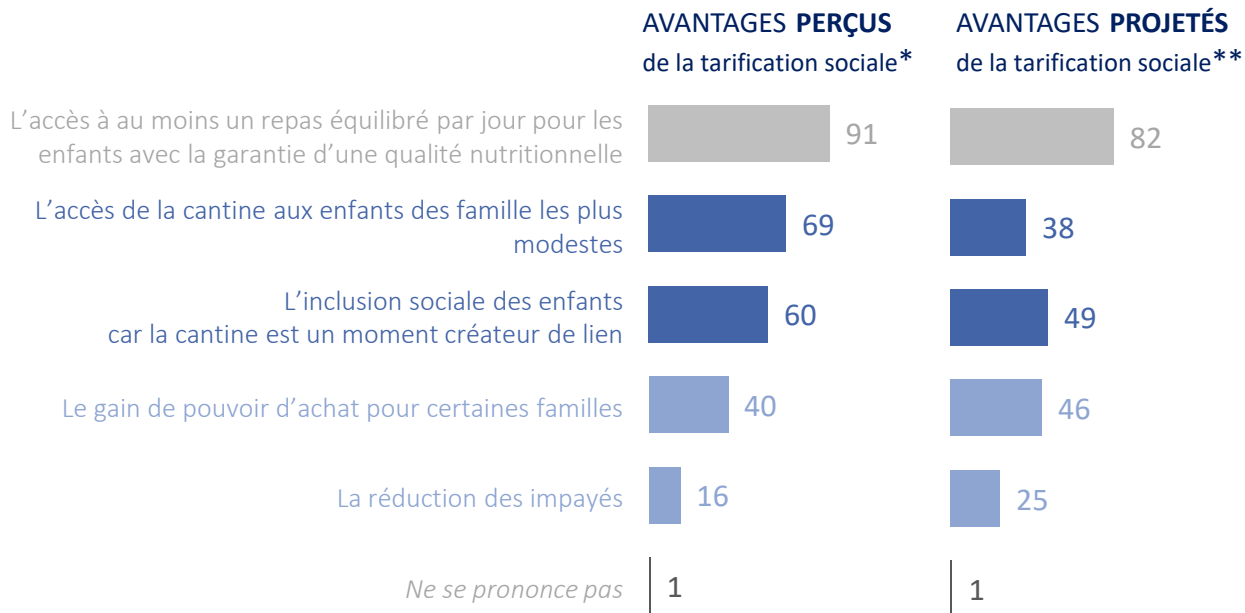
*Question : « Quels sont pour vous les trois principaux avantages de la tarification sociale des cantines ? »

BASE : À CEUX QUI ONT MIS EN PLACE UN SYSTÈME DE TARIFICATION SOCIALE (QUEL QU'IL SOIT) (21% DES COMMUNES SOIT 656 COMMUNES)

**Question : « Et quels seraient selon vous les principaux avantages d'une tarification sociale dans votre commune ? »

BASE : À CEUX QUI N'ONT PAS MIS EN PLACE DE TARIFICATION SOCIALE (79% DES COMMUNES SOIT 2 449 COMMUNES)

Largement reconnu par les communes qui pratiquent la tarification sociale, les avantages sociaux sont davantage minorés par celles qui n'y recourent pas ; elles sont en revanche plus sensibles à l'impact sur les impayés



« Permettre aux familles de faire manger leurs enfants à moindre coût et d'avoir moins de difficultés à financer la vie scolaire de leurs enfants, c'est bien. »
(Commune bénéficiaire)

« Ça permet à tous les enfants de créer du lien, et de ne pas stigmatiser certaines familles »
(Commune éligible à la DSR)

Total supérieur à 100 car trois réponses possibles



*Question : « Quels sont pour vous les trois principaux avantages de la tarification sociale des cantines ? »

BASE : À CEUX QUI ONT MIS EN PLACE UN SYSTÈME DE TARIFICATION SOCIALE (QUEL QU'IL SOIT) (21% DES COMMUNES SOIT 656 COMMUNES)

**Question : « Et quels seraient selon vous les principaux avantages d'une tarification sociale dans votre commune ? »

BASE : À CEUX QUI N'ONT PAS MIS EN PLACE DE TARIFICATION SOCIALE (79% DES COMMUNES SOIT 2 449 COMMUNES)



LE COÛT D'UN REPAS ET LES DIFFÉRENTS TARIFS PRATIQUÉS

3

Le coût de revient d'un repas en cantine scolaire pour une commune est estimé à 5€30 en moyenne hors coût de fonctionnement



5€30

en moyenne

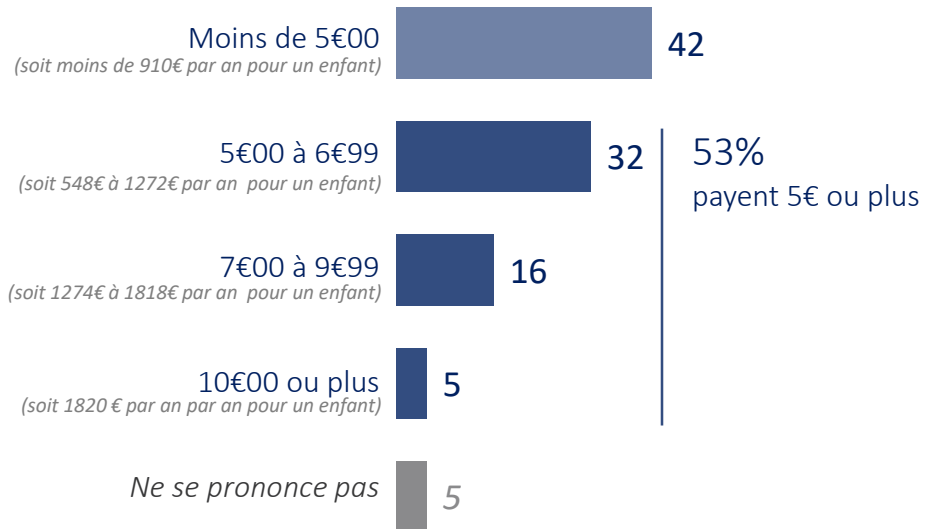
Soit 965€ par an pour un enfant

Éligibles DSR cible : 5€20

Eligibles DSR péréquation : 5€40

Communes de moins de 2000 habitants : 5€20

Communes de 2000 habitants et plus : 5€70



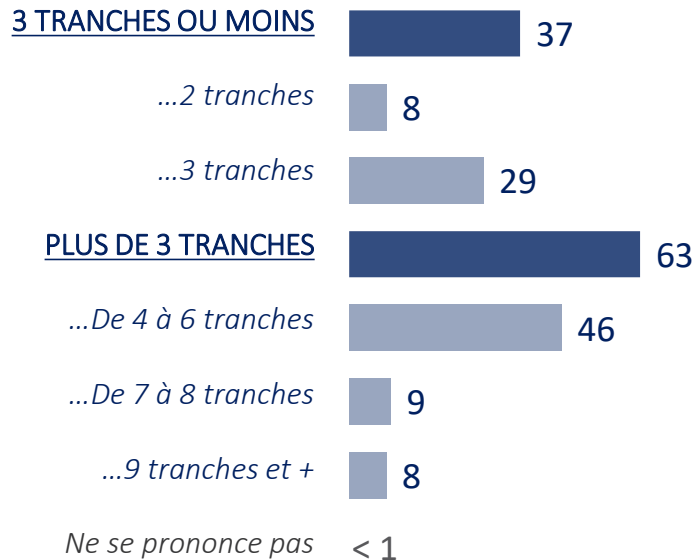
Question : « Quel est le coût de revient tout compris d'un repas en cantine scolaire dans votre commune mais sans compter la participation des familles ? » (question ouverte numérique)

+ À CEUX QUI NE CONNAISSENT PAS LE COÛT EXACT DE REVIENT D'UN REPAS EN CANTINE SCOLAIRE (58%) : « D'après ce que vous savez, dans laquelle des tranches suivantes se situe le coût de revient tout compris d'un repas en cantine scolaire dans votre commune mais sans compter la participation des familles ? »



BASE : ENSEMBLE DE L'ÉCHANTILLON

La quasi totalité des communes qui pratiquent un tarif dégressif à partir de tranches en ont définies au moins 3, et plus de 8 sur 10 d'entre elles utilisent le référentiel de la CAF



82% utilisent le quotient familial établi par la CAF

18% utilisent des fourchettes de revenus établis par leur commune

« On s'est calqué sur les tranches d'autres organismes de la commune qui utilisent la CAF pour que les familles puissent se repérer, donc c'était assez facile. »

(Commune éligible à la DSR)



Question : « De combien de tranches est constituée votre grille de tarifs ? Nous parlons ici du tarif payé par les familles »
Question : « Sur quel élément reposent les tranches de revenus mises en place par votre commune ? »

BASE : À CEUX QUI ONT MIS EN PLACE UN TARIF DÉGRESSIF EN FONCTION DE TRANCHES DÉFINIES (14% DES COMMUNES SOIT 496 COMMUNES)

PRIX MOYEN DU REPAS SELON LE MODE DE TARIFICATION

 **5€20**  **3€30**

79% communes sans tarification sociale

71% TARIF UNIQUE : 2195 COMMUNES


- **3€20** en moyenne

5% TARIF DIFFÉRENT MATERNELLES / PRIMAIRES : 148 COMMUNES

- **3€50** pour les **primaires** en moyenne
- **3€20** pour les **maternelles** en moyenne

3% TARIF DIFFÉRENT SELON LA COMMUNE : 1014 COMMUNES

- **4€30** pour les **habitants des autres communes**
- **3€40** pour les **habitants de la commune**

 Coût de revient moyen pour les communes pour un repas
5€30 hors coût de fonctionnement

 Prix moyen payé par les familles pour un repas
3€30

Fortes disparités régionales : 2€70 en Nouvelle Aquitaine contre 3€80 en Auvergne Rhône Alpes
Prix plus bas dans les communes très rurales : 3€10 dans les communes de moins de 500 habitants

 **5€80**  **3€20**

21% communes avec une tarification sociale

14% TARIF DÉGRESSIF PAR TRANCHES : 496 COMMUNES

- **4€30** pour la **tranche maximale** en moyenne
- **2€40** pour la **tranche minimale** en moyenne

4% TARIF DÉGRESSIF A PARTIR DU 2^{ÈME} ENFANT : 133 COMMUNES

- **3€40** pour le **1^{er} enfant** en moyenne
- **3€20** à partir du **2^{ème} enfant** en moyenne
- **2€70** à partir du **3^{ème} enfant** en moyenne

COÛT ANNUEL POUR 1 ENFANT SELON LE MODE DE TARIFICATION

 **946€**  **601€**

79% communes sans tarification sociale

71% TARIF UNIQUE : 2195 COMMUNES

- **582€** en moyenne

5% TARIF DIFFÉRENT MATERNELLES / PRIMAIRES : 148 COMMUNES

- **637€** pour les **primaires** en moyenne
- **582€** pour les **maternelles** en moyenne

3% TARIF DIFFÉRENT SELON LA COMMUNE : 1014 COMMUNES

- **783€** pour les **habitants des autres communes**
- **619€** pour les **habitants de la commune**

 **1 056€**  **582€**

21% communes avec une tarification sociale

14% TARIF DÉGRESSIF PAR TRANCHES : 496 COMMUNES

- **783€** pour la **tranche maximale** en moyenne
- **437€** pour la **tranche minimale** en moyenne

4% TARIF DÉGRESSIF A PARTIR DU 2^{ÈME} ENFANT : 133 COMMUNES

- **619€** pour le **1^{er} enfant** en moyenne
- **582€** à partir du **2^{ème} enfant** en moyenne
- **491€** à partir du **3^{ème} enfant** en moyenne



Coût de revient moyen pour les communes pour un repas

965€ hors coût de fonctionnement



Prix moyen payé par les familles pour un repas

601€

Fortes disparités régionales : 491€ en Nouvelle Aquitaine contre 692€ en Auvergne Rhône Alpes
Prix plus bas dans les communes très rurales : 564€ dans les communes de moins de 500 habitants

PRIX DE REPAS MINIMUM DANS LA COMMUNE - RECAPITULATIF

4€ ou moins 90

0€ à 1€ (0 à 182€ par an*) 4

1€01 à 2€ (183€ à 364€ par an*) 6

2€01 à 3€ (365€ à 546€ par an*) 37

3€01 à 4€ (547€ à 728€ par an*) 43

4€01 à 5€ (729€ à 910€ par an*) 8

Plus de 5€ (plus de 910€ par an*) 1

Ne se prononce pas 1

	ONT UNE TARIFICATION SOCIALE	N'ONT PAS DE TARIFICATION SOCIALE
	93	90
0€ à 1€	16	<1
1€01 à 2€	20	3
2€01 à 3€	36	38
3€01 à 4€	21	49
4€01 à 5€	6	9
Plus de 5€	1	1
Ne se prononce pas	<1	<1

90% des communes éligibles à la DSR proposent des repas inférieurs ou égal à 4 euros, quel que soit le mode de tarification appliqué ;

Soit un nombre conséquent de communes susceptibles d'être gagnantes en optant pour le dispositif la « cantine à 1€ » (en dessous de 4 euros) ou a minima de réaliser une opération blanche (repas à 4€) s'il n'y a pas d'augmentation consécutive des coûts de fonctionnement.



Prix minimum moyen pratiqué par la commune (en prenant en compte le nombre d'enfants, les ressources, ...)

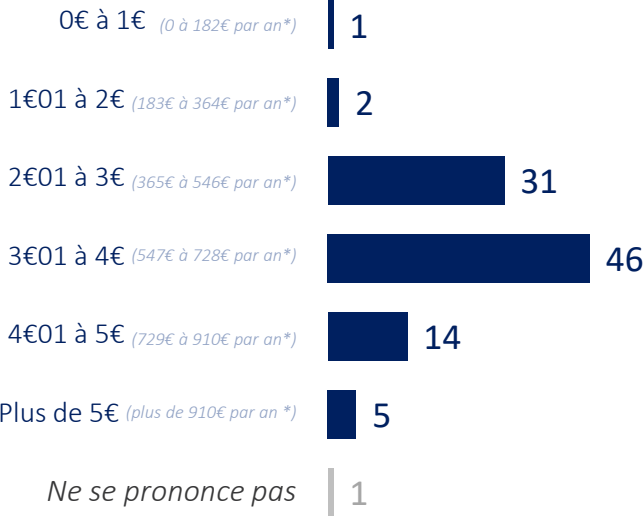
3€10

2€40 dans les communes qui pratiquent une tarification sociale
3€20 dans celles qui n'en ont pas



BASE : ENSEMBLE DE L'ÉCHANTILLON

PRIX DE REPAS MAXIMUM DANS LA COMMUNE - RECAPITULATIF



ONT UNE TARIFICATION SOCIALE	N'ONT PAS DE TARIFICATION SOCIALE
2	<1
1	2
14	36
40	48
25	11
18	2
<1	1



Prix maximum moyen pratiqué par la commune

3€40

4€00 dans les communes qui pratiquent une tarification sociale

3€30 dans celles qui n'en ont pas



BASE : ENSEMBLE DE L'ÉCHANTILLON

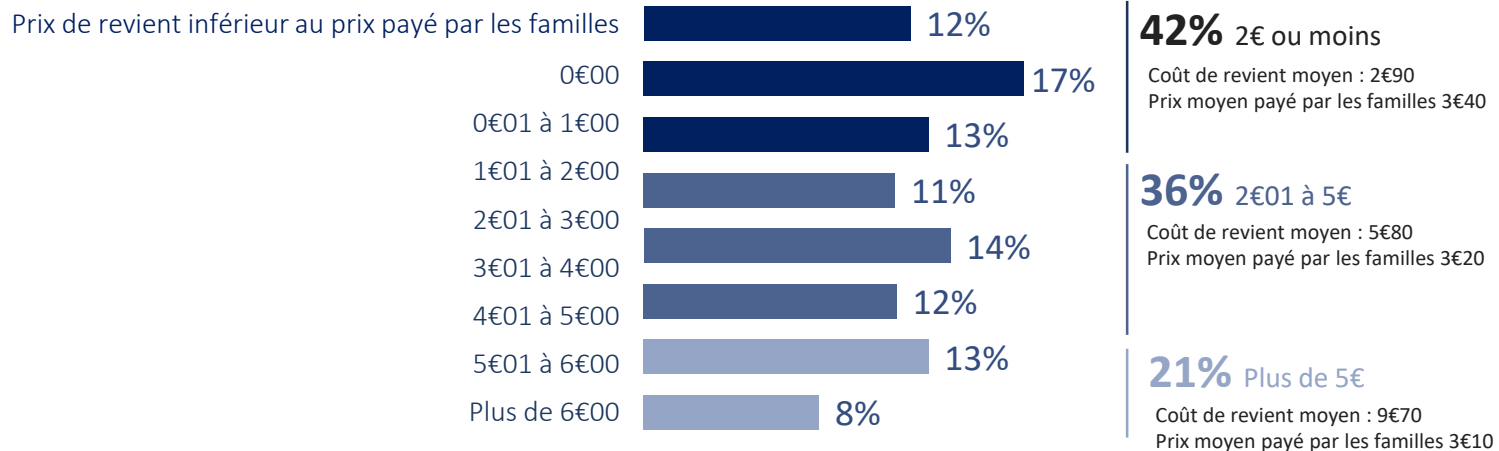
Estimation de la répartition des communes en fonction du reste à charge pour une repas hors coût de fonctionnement (coût de revient – prix payé par la famille)



Cette répartition est présentée à titre indicatif uniquement

La répartition n'a pu être calculée que sur la base des communes qui ont donné le coût de revient moyen exact d'un repas dans leur commune (et non une fourchette de prix) soit au total 42% des communes.

Les caractéristiques de cette sous-population de communes apparaissent proches de celles de la population de l'ensemble des communes interrogées.



Question : « Quel est le coût de revient tout compris d'un repas en cantine scolaire dans votre commune mais sans compter la participation des familles ? »
(question ouverte numérique)

BASE : À CEUX QUI CONNAISSENT LE COÛT EXACT DE REVIENT D'UN REPAS EN CANTINE SCOLAIRE (42%)

A RETENIR SUR LES TARIFS PRATIQUÉS

- Le **prix moyen d'un repas** dans les communes éligibles à la DSR est de **3€20**, sans réel écart entre les communes qui pratiquent la tarification sociale (3€20) et celles qui n'y ont pas recours (3€30) ;
- Dans les communes qui proposent des tarifs uniques différenciés pour les maternelles et les primaires, le tarif unique pour les primaires (3€50) n'est en moyenne que très légèrement supérieur à celui des maternelles (3€20) ;
- En revanche, dans les communes qui proposent des tarifs uniques différenciés selon la commune de résidence, les différences de prix sont assez conséquentes : +90 centimes le repas pour les habitants des communes extérieures ;
- Dans les communes avec un tarif dégressif selon le nombre d'enfants, le tarif du repas scolaire diminue surtout à partir du 3^{ème} enfant inscrit (-50 centimes par repas en moyenne par rapport au 2^{ème} enfant vs. 20 centimes d'écart entre le 1^{er} et le 2^{ème} enfant) ;
- La quasi-totalité des communes qui pratiquent le tarif dégressif à partir de tranches en ont défini au moins 3 et **82% d'entre elles utilisent le référentiel de la CAF** pour conserver une cohérence entre les différentes pratiques sociales de la commune. Les familles bénéficiant de la tranche minimale payent en moyenne leur repas 2€40, soit 1€90 de moins que celles appartenant à la tranche maximale ;
- La hausse de la contribution de l'Etat de 1€ en janvier 2020 a considérablement élargi le périmètre des communes susceptibles - sous réserve d'une non augmentation des coûts de fonctionnement - d'être gagnantes ou de réaliser une opération neutre en recourant au dispositif la « cantine à 1€ » (90% vs. 47%).
- Le **coût moyen d'un repas pour la commune** hors coût de fonctionnement se situe à **5€30**. Le montant moyen du reste à charge est donc de 2€ mais il varie fortement d'une commune à l'autre (pour 29% des communes, il est nul tandis qu'il est supérieur à 5€ pour 21% des communes). Ces différences n'ont toutefois pas de réelle incidence sur le prix payé par les familles.

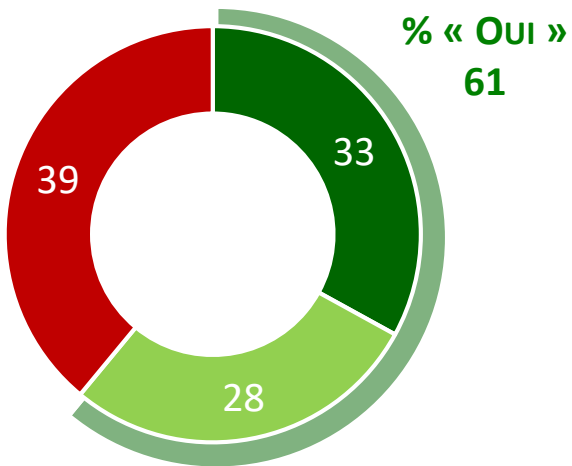
A young child with curly hair is shown from the chest up, looking directly at the camera while eating a yellow, soft snack. The child is wearing a yellow sweater. The background is a window with white curtains, slightly out of focus.

LE DISPOSITIF LA « CANTINE A 1€ »

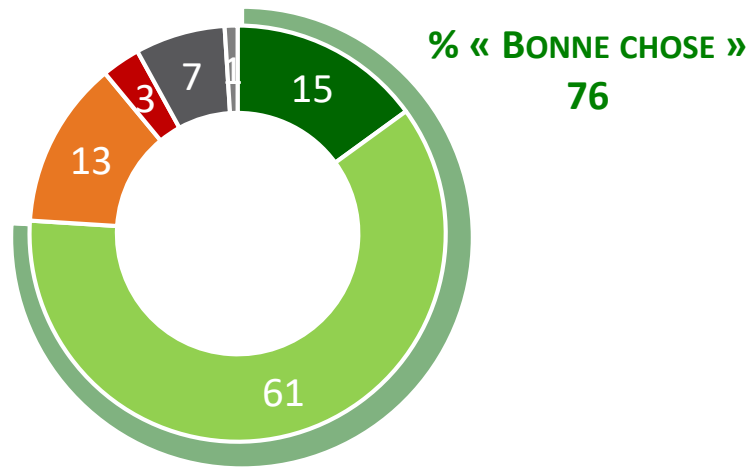
4

Le dispositif souffre encore d'un certain **déficit de notoriété** mais bénéficie d'une **bonne image** auprès des communes qui le connaissent

NOTORIÉTÉ*



IMAGE**



OUI ET VOUS SAVEZ BIEN DE QUOI IL S'AGIT OUI MAIS VOUS NE SAVEZ PAS TRÈS BIEN DE QUOI IL S'AGIT NON

UNE TRÈS BONNE CHOSE PLUTÔT UNE BONNE CHOSE PLUTÔT UNE MAUVAISE CHOSE UNE TRÈS MAUVAISE CHOSE N'en sait pas assez pour se prononcer Ne se prononce pas



*Question : « Avez-vous déjà entendu parler du dispositif « les cantines à 1€ » mis en place dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté ? » **BASE : ENSEMBLE DE L'ÉCHANTILLON**

**Question : « D'une manière générale, diriez-vous que le dispositif « les cantines à 1€ » est... »

BASE : À CEUX QUI CONNAISSENT LE DISPOSITIF (61% DES COMMUNES SOIT 1 905 COMMUNES)

Le dispositif semble donner **satisfaction** aux communes bénéficiaires (1/2)

! 4 personnes interviewées

- Tous reconnaissent la **simplicité**, le **respect des délais** et aucune difficulté particulière n'a été rencontrée dans la mise en œuvre (compréhension des critères d'éligibilité, élaboration de la grille, prise en compte des ressources de la famille, remboursements)
- L'**information** est dans l'ensemble jugée facilement **accessible**
- Et le dispositif **accompagne/facilite une volonté politique** déjà présente dans la commune

➔ A noter une volonté de **conserver des éléments de l'ancien système** de tarification (création d'une 1^{ère} tranche à vocation clairement sociale et maintien des anciens tarifs dans les autres tranches).



« Ce n'est pas compliqué à mettre en place - c'est très simple, ça ne demande pas beaucoup de temps (Commune > 3000 habitants) »

« On a eu les consignes pour les demandes de versement, les imprimés. On était très étonnés d'avoir rapidement les fonds - ça va très vite, on est très satisfaits (Commune < 3000 habitants) »

« Les élus ont depuis 40 ans la politique d'un repas à moindre coût. Donc le fait de pouvoir être accompagné par la mesure gouvernementale a renforcé les orientations politiques de la ville. (Commune > 3000 habitants). »

« C'est un dispositif de lutte contre la pauvreté et on a eu un changement d'équipe allant dans ce sens (Commune > 3000 habitants), »

Le dispositif semble donner **satisfaction aux communes bénéficiaires** (2/2)

 4 personnes interviewées



- Et l'impact du dispositif sur les communes est jugé positivement
 - Absence d'impact sur le budget consacré à la restauration scolaire : effet d'équilibre assuré par la compensation de l'Etat
 - Diminution des impayés
 - Pas d'augmentation significative de la fréquentation de la cantine

« Soit la famille mettait déjà l'enfant à la famille et le pouvoir d'achat va augmenter, soit ils ne le mettaient pas et vont aussi y gagner car ils ne faisaient pas la cuisine pour moins d'un euro - Le bénéfice relationnel aussi, les enfants sont moins isolés. J'ai eu des cas de gens défavorisés, qui sont plus intégrés, un peu plus de mixité (Commune < 3000 habitants) »

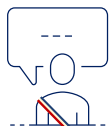
« En fait, ça fait une sorte d'équilibre, avec ce que l'État nous apporte » (Commune < 3000 habitants), « Avec le tarif à 90 centimes, on a aucune incidence sur notre ligne budgétaire avec les 2 euros du dispositif - Depuis qu'on a mis en place le dispositif à un euro, on a beaucoup moins d'impayés (Commune > 3000 habitants) »

« On est dans la continuité - On avait déjà beaucoup d'enfants qui venaient à la cantine » (Commune < 3000 habitants), « le taux d'élèves qui mangent à la cantine est déjà massif - on a eu plus d'enfants par le dispositif, mais l'incidence n'a pas été trop grande (Commune > 3000 habitants) »

Et les communes non bénéficiaires lui attribuent des **avantages attractifs**

UN BÉNÉFICE FINANCIER

- La contribution de l'Etat est perçue comme un **bénéfice** financier pour les communes qui proposent déjà des tarifs inférieurs à 3€
- C'est aussi chez certains la perspective de mettre en place une tarification sociale sans impacter le budget de la communes



« Ça devient intéressant pour nous si 2 euros sont versés. On pourrait surfinancer les repas actuels (Commune éligible DSR) »

UN BÉNÉFICE SOCIAL

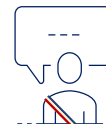
- Les communes ayant déjà une tarification sociale évoquent quant à elles la perspective de **baisser les tranches minimales** de leur grille de tarification



« On pourrait proposer des tarifs plus bas. On pourrait au moins réduire une tranche / On pourrait réfléchir presque à une gratuité, une tarification complètement différente » (Communes éligibles à la DSU)

UN BÉNÉFICE NUTRITIONNEL

- Enfin, c'est pour certaines communes la perspective d'**améliorer la qualité nutritionnelle** des repas



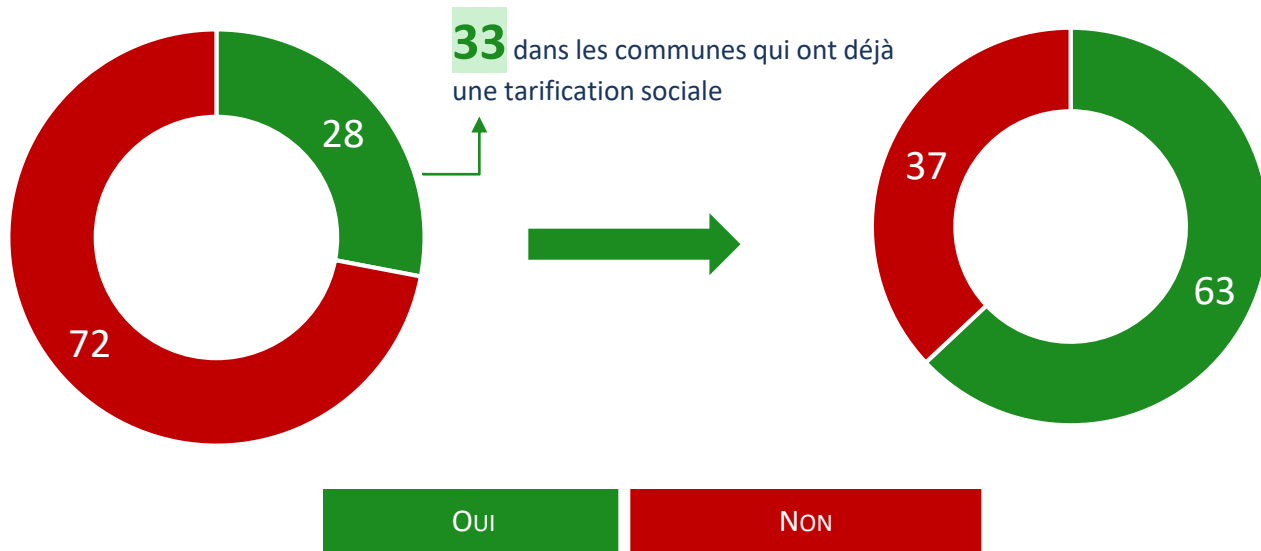
« Ca permettrait de voir avec notre prestataire, avoir une qualité différente, retravailler le marché que l'on a avec eux (Commune éligible à la DSU) »

D'où un réel intérêt des communes éligibles à la DSU pratiquant déjà la tarification sociale

Mais une **faible appétence pour le dispositif** : parmi les communes qui ne connaissent pas le dispositif, moins de 3 sur 10 souhaitent en savoir plus...

SOUHAIT D'INFORMATION*

SOUHAIT D'ÊTRE CONTACTÉ PAR L'ÉTAT**



*Question : « Souhaiteriez-vous avoir plus d'information sur le dispositif « les cantines à 1€ » ? »

BASE : À CEUX QUI NE CONNAISSENT PAS LE DISPOSITIF (39% DES COMMUNES SOIT 1 202 COMMUNES)

**Question : « Souhaiteriez-vous que les services de l'Etat vous contactent pour vous présenter le dispositif « les cantines à 1€ » ? »

BASE : À CEUX QUI SOUHAITENT PLUS D'INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF (28% DES COMMUNES QUI NE CONNAISSENT PAS LE DISPOSITIF SOIT 333 COMMUNES)

... et parmi les communes éligibles à la DSR péréquation qui connaissent le dispositif, moins d'un quart se déclarent intéressées (28% souhaiteraient plus d'information)



OUI, TOUT À FAIT

OUI, PLUTÔT

NON, PAS VRAIMENT

NON, PAS DU TOUT

NE SE PRONONCE PAS



Question : « Vous personnellement, pensez-vous que votre commune pourrait être intéressée par le dispositif « les cantines à 1€ » ? »

BASE : À CEUX QUI CONNAISSENT LE DISPOSITIF ET SONT ÉLIGIBLES À LA DSR PÉRÉQUATION (69% DES DSR PÉRÉQUATION SOIT 1 192 COMMUNES)



**LES FREINS ET LES RAISONS DU NON
RECOURS À LA TARIFICATION SOCIALE
ET AU DISPOSITIF « LA CANTINE À 1€ »**

5

AVANT PROPOS MÉTHODOLOGIQUE

L'analyse des freins et raisons du non recours repose sur :

- **L'analyse qualitative** durant laquelle le dispositif la « cantine à 1€ » a été présenté de la manière suivante : *Pour chaque repas servi à moins d'1€, l'Etat verse un soutien financier de 2€ par repas. Pour obtenir cette aide, il convient de prendre par délibération municipale une grille tarifaire de la restauration scolaire, qui comporte au moins 3 tranches et tiennent compte des ressources des familles ; la tranche la plus basse sera au tarif maximal d'1€. Il suffit ensuite de s'identifier auprès de l'Agence des services et des paiements et de leur adresser 3 fois par an la demande d'aide pour les repas servis à 1€ maximum.*
- **3 questions** posées à des cibles différentes lors de la phase quantitative

Aux **communes qui n'ont pas mis en place de tarification sociale** :

« Quelles sont les 3 raisons qui expliquent le plus l'absence de tarification sociale dans votre commune ? »

Aux communes éligibles à la **DSR cible qui connaissent le dispositif** la « cantine à 1€ » :

« Votre commune est éligible au dispositif « les cantines à 1€ » mais elle n'en a pas fait la demande. Pour chacun des éléments suivants, diriez-vous qu'il explique pourquoi votre commune n'a pas mis en place le dispositif ? »

Aux communes éligibles à la **DSR péréquation qui connaissent le dispositif** la « cantine à 1€ » **ET qui se disent pas intéressés** :

« Pour chacun des éléments suivants, diriez-vous qu'il pourrait expliquer le manque d'intérêt de votre commune pour ce dispositif ? »

Au préalable : une question qui peut tout simplement ne pas se poser dans la commune

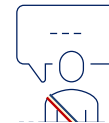


- **La satisfaction du système existant** ne génère pas de besoin de modification (tout particulièrement dans le cas du tarif unique) en raison :
 - Des tarifs pratiqués jugés accessibles pour la majorité des familles de la commune
 - D'un faible niveau d'impayés
 - D'un taux d'inscription à la cantine élevé
 - De l'absence de réclamations de la part des familles
- **L'absence d'engagement politique** : 1 an après les élections municipales, certaines communes affirment avoir d'autres « promesses » électorales à mettre en œuvre

- « On trouve que ce n'est pas cher du tout par rapport à ce que l'on propose. Chaque parent doit faire l'effort de participation au repas de ses enfants. Donc 2€80 par repas par enfant, ça ne fait que 56 euros par mois, ce n'est pas non plus la mer à boire » (Commune éligible à la DSR)
- « Je n'ai pas de défaillance de paiement, enfin, peu, c'est normal d'en avoir. Ce sont des accidents de parcours plus que des impayés. Le ressenti des parents est bon, on n'a pas eu de plainte sur ça, même les plus hauts salaires, personne ne dit rien » (Commune éligible à la DSR)
- « La nouvelle municipalité est élue depuis mai 2020 et il y a d'autres priorités. On s'interrogera peut-être dans les mois à venir - on a beaucoup d'enfants qui mangent à la cantine, peu d'impayés, donc ça va quand même. » (Commune éligible à la DSR)

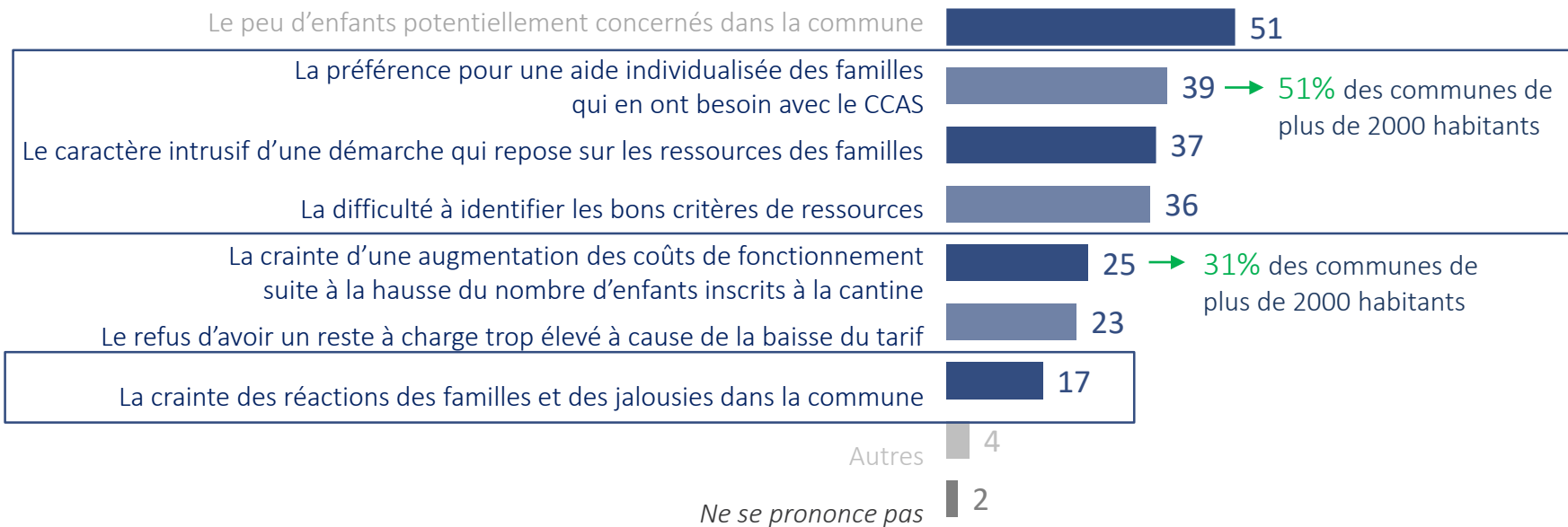
Le **nombre limité de bénéficiaires** dans la commune ressort comme un frein important pour une majorité de communes

- Le **faible nombre d'enfants concernés** dans la commune est la **1^{ère} raison évoquée** pour justifier le non recours à la tarification sociale : **51%** de citations
→ **60%** des communes de moins de 500h
- Et près des 2/3 des communes éligibles à la DSR péréquation estiment qu'il s'agit d'un **élément qui expliquerait leur faible intérêt pour le dispositif** « la cantine à 1€ » (**63%**)



- « Pour nous ça ne concernait que très peu de familles. Le gain qu'on avait n'était pas compensé par les frais de personnel pour gérer ce dossier. On n'est pas allé sur le dispositif à 1 euro car ça concernait trop peu de monde - pour nous, il fallait remplir des tonnes de papier pour 100 euros par an. Le bénéfice est faible (Commune éligible à la DSR) »
- « Vu le peu d'enfants concernés, le jeu n'en vaut surement pas la peine. » (Commune éligible à la DSR)

Les **postures de principe** - parfois quasi « idéologiques » - à l'encontre de la tarification sociale ou de la prise en compte des ressources sont également des freins importants qui **l'emportent sur l'impact financier** (1/2)



Total supérieur à 100 car trois réponses possibles

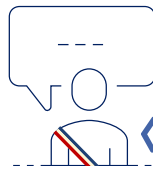


Question : « Parmi les raisons suivantes, quelles sont les trois qui expliquent le plus l'absence de tarification sociale des cantines scolaires dans votre commune ? »

BASE : À CEUX QUI N'ONT PAS MIS EN PLACE DE TARIFICATION SOCIALE (79% DES COMMUNES SOIT 2 449 COMMUNES)

Les **postures de principe** - parfois quasi « idéologiques » - à l'encontre de la tarification sociale ou de la prise en compte des ressources sont aussi des freins importants qui **l'emportent sur l'impact financier** (2/2)

Une opposition de principe / la préférence pour l'aide individualisée



« Actuellement les parents qui ont des soucis on les aide toujours . On a le CCAS, on a la banque alimentaire pour toucher les familles à faibles revenus. On a une écoute pour les gens qui ont des soucis financiers. C'est le fonctionnement normal d'une petite commune. (commune éligible à la DSR) »

Avec parfois un discours « anti-assistanat et l'idée que l'alimentation relève de la responsabilité des parents

« Je ne suis pas favorable aux tranches. Celui qui se lève tous les matins pour travailler ne doit pas forcément payer toujours plus cher. (Commune éligible à la DSR) »

« Au lieu de payer des factures de Canal + à tout va, ils feraient mieux de faire l'effort d'offrir un bon repas par jour à leurs enfants. (Commune éligible à la DSR) »

La crainte de tensions entre les habitants

« Ca peut créer des tensions, pour au final un gain pas énorme. Ça peut casser un peu l'unité du village, les gens discutent beaucoup entre eux. (Commune éligible à la DSR) »

Le caractère intrusif et la difficulté à prendre en compte les ressources

« Les gens se sentent mal à l'aise de diffuser leurs revenus, puis ça peut se diffuser au sein de l'école. Il faudrait demander aux gens leurs revenus, ça veut dire rentrer dans leur vie privée, et certains n'ont peut-être pas envie - Ce n'est pas évident de suivre les familles, on a toujours un décalage entre leurs revenus et ce qu'il en est réellement (Commune éligible à la DSR) »

« Le problème, c'est d'avoir une bonne vision des ressources des familles. J'ai l'impression que c'est compliqué. (Commune éligible à la DSR) »

La crainte d'une hausse des coûts

« Là, on se dit qu'on va y perdre en payant le reste à charge - Il faudrait que j'ai moins de 30% de gens qui en bénéficient pour que ça s'équilibre. Et nous, on a largement plus de 50% de gens qui en bénéficieraient - (Commune éligible à la DSR) »

« La cantine à 1 euro, j'aurais plus de la moitié de la population qui en aurait besoin. Quand ça a été mis en place, je me suis dit, c'est impossible de le financer. (Commune éligible à la DSR) »

Les craintes quant à la **pérennité du dispositif** et le **manque de ressources** pour le mettre en œuvre sont également de réels freins pour les communes



« Comme toujours avec l'État, on peut nous dire dans un an, c'est fini, et du coup, repasser les repas à 1€72, ça devient très compliqué (Commune éligible à la DSR) »

« Du jour au lendemain, si l'État décide de diviser par deux l'aide par exemple, c'est compliqué. (Commune éligible à la DSR) »

« Il faut des ressources pour gérer tout ça, et dans les petites communes ce n'est pas évident. (Commune éligible à la DSR) »

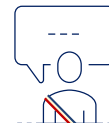
	DSR CIBLE	DSR PEREQUATION
Les incertitudes quant à la pérennité du dispositif et la crainte de ne plus pouvoir revenir à l'ancienne tarification	56	65
Le manque de ressources dans votre commune pour mettre en œuvre et gérer un tel dispositif	54	66
La difficulté à identifier les critères des ressources des familles	48	55
La difficulté à mettre en place une grille avec au minimum 3 tarifs différents	44	49
Le manque d'information	39	38
Le montant de l'aide de l'Etat de 2€ puis passé à 3€ au 1er janvier 2021 qui est trop faible par rapport à vos coûts	36	44
La crainte des effets de seuil liés à la mise en place de tranches de revenus	34	40
La crainte de retard dans les remboursements	27	32
La crainte d'une augmentation de la fréquentation de la cantine	22	26
La crainte de perdre votre autonomie dans la gestion de la restauration scolaire	21	31
Non concerné (demande en cours, etc.)	13	-
Autres	1	1
Ne se prononce pas	2	2

Les incertitudes quant à la pérennité du dispositif et la crainte de ne plus pouvoir revenir à l'ancienne tarification	56	65
Le manque de ressources dans votre commune pour mettre en œuvre et gérer un tel dispositif	54	66
La difficulté à identifier les critères des ressources des familles	48	55
La difficulté à mettre en place une grille avec au minimum 3 tarifs différents	44	49
Le manque d'information	39	38
Le montant de l'aide de l'Etat de 2€ puis passé à 3€ au 1er janvier 2021 qui est trop faible par rapport à vos coûts	36	44
La crainte des effets de seuil liés à la mise en place de tranches de revenus	34	40
La crainte de retard dans les remboursements	27	32
La crainte d'une augmentation de la fréquentation de la cantine	22	26
La crainte de perdre votre autonomie dans la gestion de la restauration scolaire	21	31
Non concerné (demande en cours, etc.)	13	-
Autres	1	1
Ne se prononce pas	2	2



BASE : À CEUX QUI CONNAISSENT LE DISPOSITIF ET SONT ÉLIGIBLES DSR CIBLE (23% DES COMMUNES SOIT 713 COMMUNES)
BASE : À CEUX QUI SONT ÉLIGIBLES DSR PÉRÉQUATION ET QUI NE SONT PAS INTÉRESSÉS PAR LE DISPOSITIF
 (38% DES DSR PÉRÉQUATION QUI CONNAISSENT LE DISPOSITIF SOIT 827 COMMUNES)

Certains freins relatifs aux modalités de mise en place du dispositif ne sont pas négligeables



« Je trouve que faire des tranches, c'est faire une analyse très précise, c'est lourd. (Commune éligible à la DSR) »

« Il y a autant de niveaux que de familles, ça élimine l'effet de seuil. Je ne voulais pas d'un système avec des perdants, donc là c'est strictement proportionnel. (Commune bénéficiaire) »

	DSR CIBLE	DSR PEREQUATION
Les incertitudes quant à la pérennité du dispositif et la crainte de ne plus pouvoir revenir à l'ancienne tarification	56	65
Le manque de ressources dans votre commune pour mettre en œuvre et gérer un tel dispositif	54	66
La difficulté à identifier les bons critères des ressources des familles	48	55
La difficulté à mettre en place une grille avec au minimum 3 tarifs différents	44	49
Le manque d'information	39	38
Le montant de l'aide de l'Etat de 2€ puis passé à 3€ au 1er janvier 2021 qui est trop faible par rapport à vos coûts	36	44
La crainte des effets de seuil liés à la mise en place de tranches de revenus	34	40
La crainte de retard dans les remboursements	27	32
La crainte d'une augmentation de la fréquentation de la cantine	22	26
La crainte de perdre votre autonomie dans la gestion de la restauration scolaire	21	31
Non concerné (demande en cours, etc.)	13	-
Autres	1	1
Ne se prononce pas	2	2

BASE : À CEUX QUI CONNAISSENT LE DISPOSITIF ET SONT ÉLIGIBLES DSR CIBLE (23% DES COMMUNES SOIT 713 COMMUNES)

BASE : À CEUX QUI SONT ÉLIGIBLES DSR PÉRÉQUATION ET QUI NE SONT PAS INTÉRESSÉS PAR LE DISPOSITIF
(38% DES DSR PÉRÉQUATION QUI CONNAISSENT LE DISPOSITIF SOIT 827 COMMUNES)



Les freins relatifs à l'impact du dispositif sur les communes dont le nombre croissant de bénéficiaires semblent plus secondaires



- Les incertitudes quant à la pérennité du dispositif et la crainte de ne plus pouvoir revenir à l'ancienne tarification
- Le manque de ressources dans votre commune pour mettre en œuvre et gérer un tel dispositif
- La difficulté à mettre en place une grille avec au minimum 3 tarifs différents
- Le manque d'information
- Le montant de l'aide de l'Etat de 2€ puis passé à 3€ au 1er janvier 2021 qui est trop faible par rapport à vos coûts
- La crainte des effets de seuil liés à la mise en place de tranches de revenus

	DSR CIBLE	DSR PEREQUATION
	56	65
	54	66
	44	49
	39	38
	36	44
	34	40
La crainte de retard dans les remboursements	27	32
La crainte d'une augmentation de la fréquentation de la cantine	22	26
La crainte de perdre votre autonomie dans la gestion de la restauration scolaire	21	31
Non concerné (demande en cours, etc.)	13	-
Autres	1	1
Ne se prononce pas	2	2

« Peut-être que demain ce dispositif m'imposera de ne pas faire de repas uniques. On peut perdre une partie de la maîtrise. Je n'ai pas envie que les ordres viennent de Paris (Commune éligible à la DSR) »

« Je me dis qu'il y aura plus d'enfants à la cantine et en période de Covid ça ne m'arrange pas (Commune éligible à la DSU) »

« Je me méfie toujours des remboursements. Ça va prendre une éternité et nous on doit tenir notre trésorerie (Commune éligible à la DSR) »

BASE : À CEUX QUI CONNAISSENT LE DISPOSITIF ET SONT ÉLIGIBLES DSR CIBLE (23% DES COMMUNES SOIT 713 COMMUNES)

BASE : À CEUX QUI SONT ÉLIGIBLES DSR PÉRÉQUATION ET QUI NE SONT PAS INTÉRESSÉS PAR LE DISPOSITIF

(38% DES DSR PÉRÉQUATION QUI CONNAISSENT LE DISPOSITIF SOIT 827 COMMUNES)



A noter que les communes éligibles à la DSR qui pratiquent déjà la tarification sociale minorent nettement tous les freins associés au dispositif la « cantine à 1€ »

		ONT UNE TARIFICATION SOCIALE	N'ONT PAS DE TARIFICATION SOCIALE
Les incertitudes quant à la pérennité du dispositif et la crainte de ne plus pouvoir revenir à l'ancienne tarification	56	41	60
Le manque de ressources dans votre commune pour mettre en œuvre et gérer un tel dispositif	54	34	60
La difficulté à identifier les bons critères de ressources des familles	48	25	55
La difficulté à mettre en place une grille avec au minimum 3 tarifs différents	44	20	50
Le manque d'information	39	29	43
Le montant de l'aide de l'Etat de 2€ puis passé à 3€ au 1er janvier 2021 qui est trop faible par rapport à vos coûts	36	23	39
La crainte des effets de seuil liés à la mise en place de tranches de revenus	34	19	39
La crainte de retard dans les remboursements	27	14	30
La crainte d'une augmentation de la fréquentation de la cantine	22	20	23
La crainte de perdre votre autonomie dans la gestion de la restauration scolaire	21	16	23
Non concerné (demande en cours, etc.)	13	35	7
Autres	1	1	1
Ne se prononce pas	2	4	2

Total supérieur à 100 car plusieurs réponses possibles

Question : « Votre commune est éligible au dispositif « les cantines à 1€ » mais elle n'en a pas fait la demande. Pour chacun des éléments suivants, diriez-vous qu'il explique pourquoi votre commune n'a pas mis en place le dispositif ? »

BASE : À CEUX QUI CONNAISSENT LE DISPOSITIF ET SONT ÉLIGIBLES DSR CIBLE (23% DES COMMUNES SOIT 713 COMMUNES)





POUR CONCLURE...

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS (1/2)

- **Les limites du déploiement du dispositif** la « cantine à 1€ » parmi les communes éligibles à la DSR **semblent relever davantage de l'appétence que de la connaissance**, même s'il est toutefois important de combler le déficit de notoriété.
- La décision d'y recourir ou non relève - ou relèvera - pour beaucoup d'une **volonté politique articulée à la vision que les municipalités ont de l'action sociale** (logique redistributive ou aide personnalisée en cas de difficultés passagère quitte à supporter des impayés), mais également de la **réalité démographique** de la commune - avec un nombre d'enfants potentiellement concernés jugé suffisant - et de la manière dont les communes appréhendent les difficultés de mise en œuvre des différentes modalités du dispositif au regard des **ressources** dont elles disposent.
- Dans ce contexte, **les petites communes** (de moins de 500 habitants, voire de moins de 1000 habitants) **semblent peu enclines à s'ouvrir au dispositif** la « cantine à 1€ » (attachement au tarif unique, réalité démographique jugée défavorable, manque de ressources...) alors que les communes de plus grande taille, et tout particulièrement celles qui ont déjà mis en œuvre une tarification sociale, se montrent beaucoup plus ouvertes.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS (2/2)

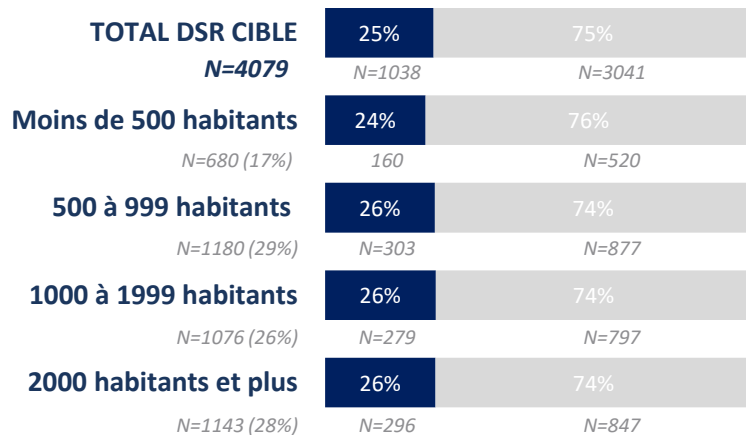
- Comme les inconvénients perçus du dispositif la « cantine à 1€ » se conjuguent à des postures politiques complexes à dépasser au sein de certaines communes qui ne pratiquent pas la tarification sociale, **sa promotion doit veiller essentiellement à rassurer, en levant les freins relatifs à la complexité perçue de sa mise en œuvre et ceux relatifs à son l'impact** sur la commune.
- Alors que l'Etat a déjà permis de dépasser certains freins (garantie pluriannuelle et hausse de la compensation de l'Etat, passée à 3€ le 1er janvier 2021), il semble encore nécessaire de :
 - Mettre en avant la simplicité de mise en place des nouvelles grilles tarifaires ;
 - Rassurer sur la possibilité de combiner la nouvelle grille tarifaire sociale avec les anciennes modalités de tarification : mise en place de grilles combinées avec le système dégressif (nombre d'enfants inscrits par famille) ou le système différencié (par lieu de résidence ou par niveau scolaire) ;
 - Rappeler la possibilité d'utiliser le référentiel de la CAF et/ou mettre à disposition un cadre de critères pour prendre en compte les ressources des familles ;
 - Expliquer que les effets de seuils peuvent être dépassés en augmentant le nombre de tranches ou en mettant en place des tarifications proportionnelles aux revenus ;
 - Démontrer que la mise en place du dispositif n'aura pas d'impact négatif sur le budget des communes ;
 - Utiliser les retours d'expérience des communes bénéficiaires pour illustrer la rapidité des remboursements, l'absence d'impact sur la fréquentation de la cantine ou la diminution des impayés.



ANNEXE 1 – PROFIL DES RÉPONDANTS

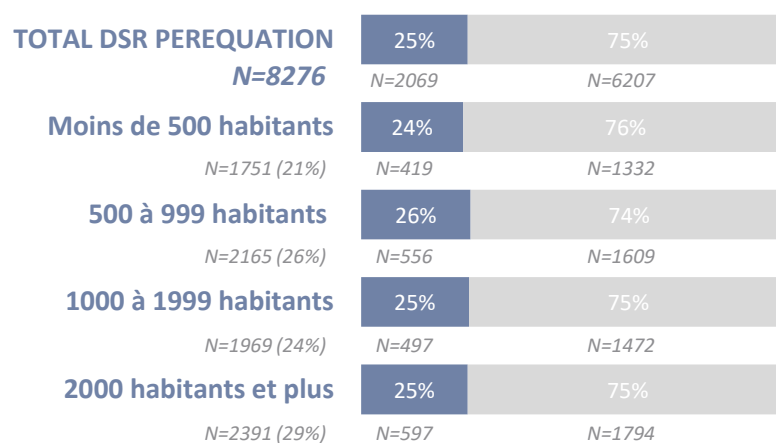
PROFIL DES RÉPONDANTS

ÉLIGIBLES DSR CIBLE



■ interrogés ■ non interrogés

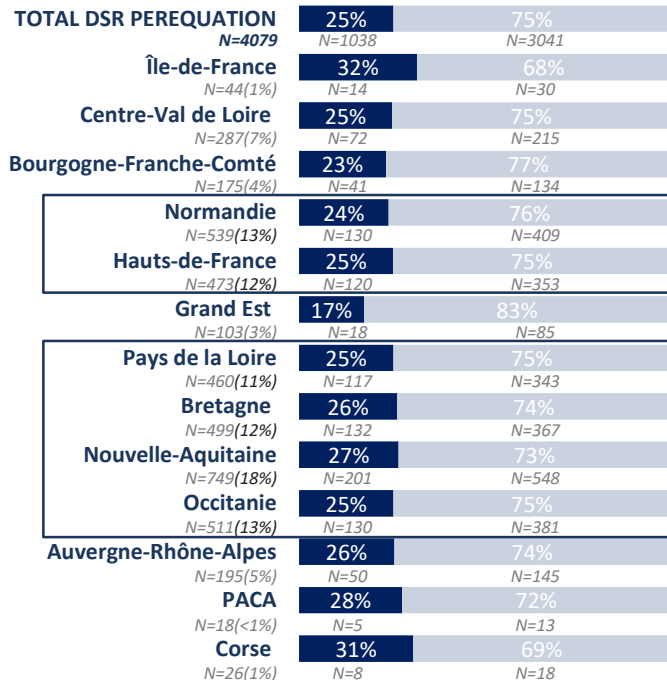
ÉLIGIBLES DSR PÉRÉQUATION



■ interrogés ■ non interrogés

PROFIL DES RÉPONDANTS

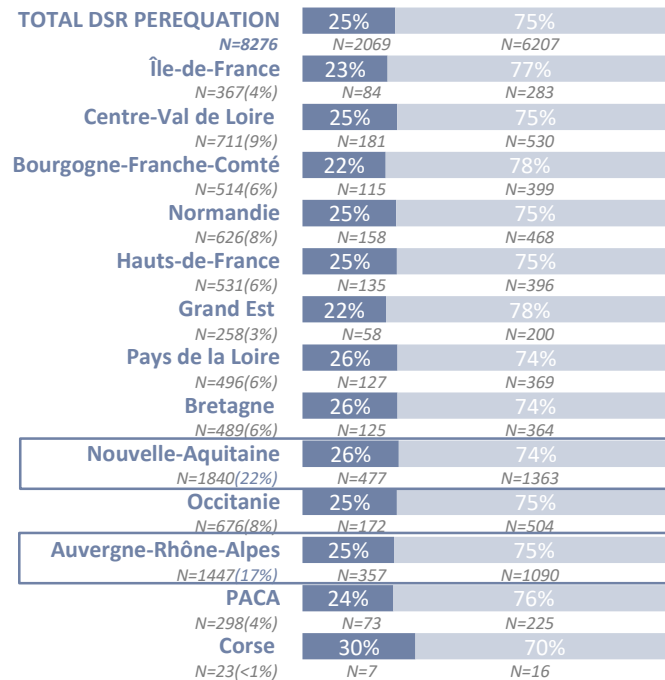
ÉLIGIBLES DSR CIBLE



■ interrogés

■ non interrogés

ÉLIGIBLES DSR PÉRÉQUATION



■ interrogés

■ non interrogés



ANNEXES 2 - MODE DE COLLECTE ET ENGAGEMENTS

Fiabilité des résultats (VOLET QUANTITATIF)

Études auto-administrées par enquêteur

La fiabilité globale d'une enquête est le résultat du contrôle de toutes les composantes d'erreurs, c'est pourquoi Ipsos impose des contrôles et des procédures strictes à toutes les phases de l'étude.

EN AMONT DU RECUEIL

Echantillon : structure et représentativité

Questionnaire : le questionnaire est rédigé en suivant une norme de rédaction comprenant 12 standards obligatoires. Il est relu et validé par un niveau senior puis envoyé au client pour validation finale. La programmation (ou script du questionnaire) est testée par au moins 2 personnes puis validée.

Collecte : les enquêteurs sont formés aux techniques d'enquêtes dans un module de formation dédié préalable à toute participation à une étude. Par ailleurs, ils reçoivent ou assistent à un briefing détaillé au démarrage de chaque étude.

LORS DU RECUEIL

Échantillonnage : Ipsos impose des règles d'exploitation très strictes sur ses bases de tirages afin de maximiser le caractère aléatoire de la sélection de l'échantillon: tirage aléatoire sur liste pour le téléphone, méthode des quotas, ...

Suivi du terrain : la collecte des questionnaires est suivie (pénétration, durée d'interview, cohérence des réponses) et le travail de l'enquêteur contrôlé soit par écoute du questionnaire complet (5% des questionnaires réalisés,) soit par téléphone a posteriori (10% en rappels)

EN AVAL DU RECUEIL

Les résultats sont analysés en respectant les méthodes d'analyses statistiques (intervalle de confiance versus taille d'échantillon, tests de significativité). Les premiers résultats sont systématiquement contrôlés versus les résultats bruts issus de la collecte. La cohérence des résultats est aussi contrôlée (notamment les résultats observés versus les sources de comparaison en notre possession).

Dans le cas d'une pondération de l'échantillon (méthode de calage sur marges), celle-ci est contrôlée par les équipes de traitement (DP) puis validée par les équipes études.

VOLET QUALITATIF FICHE TECHNIQUE

RECUEIL

- **Type de dédommagement :**
pas de dédommagement
- **Contrôle de la qualité de la collecte:**
 - Validation du recrutement par rappel du participant
 - Validation des profils des répondants

PORTÉE DE L'ANALYSE

- **Pour le dispositif d'étude basé sur une méthodologie qualitative,** les résultats ne peuvent pas être projetés à l'ensemble de la population en raison de la sélection de l'échantillon, de la taille de l'échantillon et des méthodes utilisées.

LES ACTIVITÉS CONDUITES OU COORDONNÉES PAR LES ÉQUIPES IPSOS EN FRANCE

- Design et méthodologie
- Elaboration du guide d'animation
- Coordination du recrutement des participants
- Validation des profils et critères de recrutement
- Présentation orale
- Versement des incentives

LES ACTIVITÉS CONFIEES À NOS PRESTATAIRES RÉFÉRENCÉS

- Recrutement des participants
- Conduite des entretiens
- Analyse
- Elaboration du rapport d'étude
- Conception de la présentation des résultats



NOS ENGAGEMENTS

CODES PROFESSIONNELS, CERTIFICATION QUALITÉ, CONSERVATION ET PROTECTION DES DONNÉES

Ipsos est membre des organismes professionnels français et européens des études de Marché et d'Opinion suivants :

- **SYNTEC** (www.syntec-etudes.com), Syndicat professionnel des sociétés d'études de marché en France
- **ESOMAR** (www.esomar.org), European Society for Opinion and Market Research,

Ipsos France s'engage à appliquer le **code ICC/ESOMAR** des études de Marché et d'Opinion. Ce code définit les règles déontologiques des professionnels des études de marché et établit les mesures de protection dont bénéficient les personnes interrogées.

Ipsos France s'engage à respecter les lois applicables. Ipsos a désigné un Data Protection Officer et a mis place un plan de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement (UE) 2016/679). Pour plus d'information sur notre politique en matière de protection des données personnelles : <https://www.ipsos.com/fr-fr/confidentialite-et-protection-des-donnees-personnelles>

La durée de conservation des données personnelles des personnes interviewées dans le cadre d'une étude est, à moins d'un engagement contractuel spécifique :



- de 12 mois suivant la date de fin d'une étude Ad Hoc
- de 36 mois suivant la date de fin de chaque vague d'une étude récurrente

Ipsos France est certifiée **ISO 20252 : Market Research par AFNOR Certification**



- Ce document est élaboré dans le respect de ces codes et normes internationales. Les éléments techniques relatifs à l'étude sont présents dans le descriptif de la méthodologie ou dans la fiche technique du rapport d'étude.
- Cette étude a été réalisée dans le respect de ces codes et normes internationales



Fiabilité des résultats

FEUILLE DE CALCUL

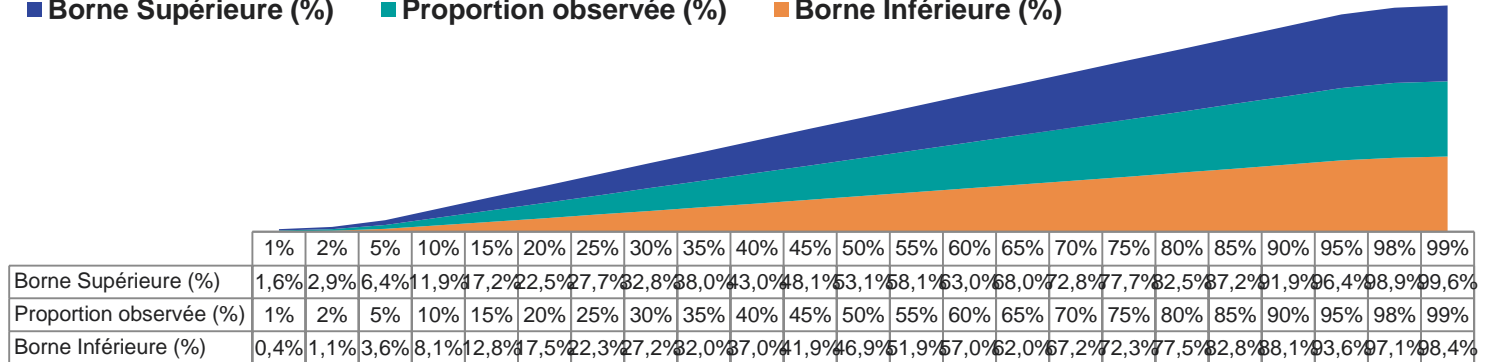
EN L'OCCURRENCE S'AGISSANT DE CETTE ÉTUDE :

Intervalle de confiance : [sélectionner entre] 90%/95%/99%

Taille d'échantillon : [saisir la taille de l'échantillon] N

LES PROPORTIONS OBSERVÉES SONT COMPRISES ENTRE :

■ Borne Supérieure (%) ■ Proportion observée (%) ■ Borne Inférieure (%)



À PROPOS D' IPSOS

Ipsos est le troisième Groupe mondial des études. Avec une présence effective dans 88 pays, il emploie plus de 16 000 salariés et a la capacité de conduire des programmes de recherche dans plus de 100 pays.

Créé en 1975, Ipsos est contrôlé et dirigé par des professionnels des études. Ils ont construit un groupe solide autour d'un positionnement unique de multi-spécialistes – Etudes sur les Médias et l'Expression des marques, Recherche Marketing, Etudes pour le Management de la Relation Clients / Employés, Opinion et recherche sociale, Recueil de données sur mobile, internet, face à face et téléphone, traitement et mise à disposition des résultats.

Ipsos is listed on Eurolist - NYSE-Euronext. The company is part of the SBF 120 and the Mid-60 index and is eligible for the Deferred Settlement Service (SRD).
ISIN code FR0000073298, Reuters ISOS.PA, Bloomberg IPS:FP
www.ipsos.com

Syndicated studies

© 2020 Ipsos. ALL RIGHTS RESERVED.

This document constitutes the sole and exclusive property of Ipsos. Ipsos retains all copyrights and other rights over, without limitation, Ipsos' trademarks, technologies, methodologies, analyses and know how included or arising out of this document. The addressee of this document undertakes to maintain it confidential and not to disclose all or part of its content to any third party without the prior written consent of Ipsos.

Ad hoc studies

© 2020 Ipsos. ALL RIGHTS RESERVED.

This document constitutes the sole and exclusive property of Ipsos. Ipsos retains all copyrights and other rights over, without limitation, Ipsos' trademarks, technologies, methodologies, analyses and know how included or arising out of this document. The addressee of this document undertakes to maintain it confidential and not to disclose all or part of its content to any third party without the prior written consent of Ipsos.

GAME CHANGERS

Chez Ipsos, nous sommes passionnément curieux des individus, des marchés, des marques et de la société.

Nous aidons nos clients à naviguer plus vite et plus aisément dans un monde en profonde mutation.

Nous leur apportons l'inspiration nécessaire à la prise de décisions stratégiques.

Nous leur délivrons sécurité, rapidité, simplicité et substance.


Nous sommes des Game Changers

RETROUVEZ-NOUS

 www.ipsos.fr

 vimeo.com/ipsos

 facebook.com/ipsos.fr

 [@IpsosFrance](https://twitter.com/IpsosFrance)